

Déclaration de Syngenta pour nos parties prenantes concernant la plainte de Public Eye auprès du PCN suisse et l'action civile intentées contre Syngenta AG / Syngenta India Ltd. en Suisse

Une campagne politique coordonnée contre Syngenta

Messages clés:

- Syngenta est une entreprise agroalimentaire qui fait de la recherche, produit et a son siège en Suisse. Nous travaillons selon les normes élevées de ce pays.

- Partout où nous opérons, nous accordons une grande importance à la sécurité de la production et de l'utilisation de nos principes actifs et de nos produits phytosanitaires. Pour remplir nos obligations en matière de gestion des produits, nous prenons diverses mesures, telles que la formation des médecins, la formation à l'utilisation sûre de produits phytosanitaires et d'équipements de protection individuelle (EPI).

- Cet engagement est une composante essentielle de notre [Good Growth Plan](#), notre plan pour une croissance responsable, qui énonce clairement notre attachement aux objectifs de développement durable des Nations Unies et apporte une contribution mesurable à leur réalisation. Le progrès que nous faisons dans le Good Growth Plan fait l'objet d'un audit externe et les données sous-jacentes sont publiées en collaboration avec l'ONG Open Data Institute. Entre 2013 et 2019, nous avons formé plus de 42 millions de personnes à l'utilisation sûre des produits phytosanitaires, dont la grande majorité sont de [petits agriculteurs en Asie, en Afrique et en Amérique du Sud](#).

- Syngenta continue de rejeter fermement les fausses allégations selon lesquelles son produit phytosanitaire "Polo" serait à l'origine des incidents tragiques survenus à Yavatmal, dans l'État du Maharashtra, en Inde, en septembre 2017. Le produit « Polo » de Syngenta, qui contient l'ingrédient actif diafenthuron, n'a pas causé les maladies et les décès survenus dans la région de Yavatmal en Inde en septembre 2017. Le rapport d'enquête de l'équipe spéciale d'investigation nommée par le gouvernement de l'État du Maharashtra montre que ceux-ci n'étaient pas liés à Syngenta. Le pesticide monocrotophos, ou des mélanges avec le monocrotophos, qui n'est pas produit par Syngenta, ont été identifiés comme étant la cause des cas d'empoisonnement.

- Contrairement aux accusations des initiateurs, l'équipe de Syngenta en Inde a été expressément félicitée par les autorités pour l'assistance volontaire rapide fournie (y compris les cliniques médicales mobiles, les vêtements de protection, etc.) Dans le cadre de ses activités de RSE, Syngenta travaille également avec le ministère de l'agriculture de l'État du Maharashtra, l'administration du district de Yavatmal et diverses ONG dans le cadre du projet I-SAFE qu'elle a lancé pour promouvoir des pratiques agricoles qui garantissent la santé des agriculteurs. Sur la base de ses antécédents, Syngenta a également été désignée par ces autorités pour coordonner les activités d'utilisation sûres dans la région.

- Le « Polo » ou la substance active diafenthuron n'ont pas été interdits par les autorités suisses ; au contraire, Syngenta n'a pas demandé une ré-autorisation en 2009, et les autorités suisses ont accordé une période de vente de deux ans jusqu'en 2011. Le produit continue à être officiellement autorisé à la commercialisation en Inde. De plus, des produits contenant l'ingrédient actif diafenthuron sont approuvés dans de nombreux pays. L'Australie vient d'approuver un produit contenant cet ingrédient actif.

Syngenta est une entreprise agroalimentaire dont la recherche, la production et le siège social sont situés en Suisse. Il fonctionne selon les normes élevées de ce pays. Avec 28 000 employés dans plus de 90 pays, Syngenta a pour mission de contribuer à assurer la base de l'alimentation de la population mondiale par l'innovation scientifique, la technologie et les services, afin d'aider les producteurs à atteindre ces objectifs de manière durable et sûre, même dans des conditions souvent difficiles.

Une campagne politique contre Syngenta est menée depuis des années, coordonnée par Public Eye. Depuis l'automne 2018, elle tourne autour d'allégations de « deux poids deux mesures » dans l'exportation de produits phytosanitaires non approuvés dans ce pays et de la fausse allégation selon laquelle un tel produit de Syngenta serait responsable des cas tragiques d'empoisonnement en Inde en automne 2017. Syngenta a rejeté à plusieurs reprises ces allégations comme étant fausses, en citant le rapport d'enquête clair des autorités indiennes.

Les initiateurs de l'initiative « Entreprises responsables », qui sera soumise au vote le 29 novembre 2020, emploient les grands moyens :

- Mi-septembre 2020, des demandes d'arbitrage ont été soumises au tribunal civil du canton de Bâle-Ville en relation avec trois cas d'empoisonnement en Inde qui auraient été causés par un produit de Syngenta.

- Simultanément, une plainte contre Syngenta a été déposée auprès du point de contact national (PCN). Il s'agit d'un organe d'arbitrage pour le respect des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, qui est basé au Secrétariat d'État à l'économie (SECO).

- Dans son communiqué de presse, qui a été envoyé en même temps, ainsi que dans plusieurs mailings envoyés tour à tour, les plaintes sont citées pour promouvoir l'initiative « entreprises responsables ». Les initiateurs n'hésitent pas à faire de fausses déclarations et à accuser Syngenta de mentir.

Syngenta ne peut pas commenter les plaintes comme qu'il s'agit d'une procédure en cours. Le fait est toutefois que les « nouvelles preuves » citées par les initiateurs - dans la mesure où Syngenta a pu les voir pour la première fois lorsque l'entreprise a reçu les demandes d'arbitrage - ne sont pas nouvelles et ne changent rien au fait que les événements survenus en Inde en 2017 n'ont donné lieu à aucune réclamation ou plainte des consommateurs à l'encontre de Syngenta. Aucune poursuite civile n'a été intentée contre Syngenta en Inde, et Syngenta - contrairement à d'autres entreprises - n'a été impliquée à aucun moment dans les enquêtes criminelles menées à l'époque.

Syngenta continue de rejeter fermement les fausses allégations selon lesquelles son produit phytosanitaire « Polo » aurait été à l'origine d'incidents tragiques à Yavatmal, dans l'État indien du Maharashtra, en septembre 2017. Le produit « Polo » de Syngenta, qui contient l'ingrédient actif diafenthiuron, n'a pas causé la maladie et les décès dans la région de Yavatmal en Inde en septembre 2017. Le rapport d'enquête de l'équipe spéciale d'investigation nommée par le gouvernement de l'Etat de Maharashtra établit clairement les causes et prouve qu'elles ne sont pas liées à Syngenta. Le pesticide monocrotophos, ou des mélanges avec le monocrotophos, qui n'est pas produit par Syngenta, ont été identifiés comme étant la cause des incidents d'empoisonnement. Le rapport de l'équipe d'enquête spéciale a été publié par Public Eye sur son site [web](#).

Contrairement aux accusations des initiateurs et de Public Eye, l'équipe de Syngenta en Inde a été expressément félicitée par les autorités pour l'assistance volontaire rapide fournie (notamment des cliniques médicales mobiles, des vêtements de protection, etc.) Dans le cadre de ses activités de RSE, Syngenta travaille également avec le ministère de l'agriculture de l'État du Maharashtra, l'administration du district de Yavatmal et diverses ONG pour avancer son projet I-SAFE (Inculcating Safety Awareness for Farmer Empowerment)*. Celui-ci vise à promouvoir des pratiques agricoles garantissant la santé des agriculteurs. Syngenta a également été mandatée par ces autorités pour coordonner les activités d'utilisation sûre dans la région sur la base de son expérience.

Dans le monde entier, le « Polo » de Syngenta est vendu exclusivement par les distributeurs et détaillants agréés de Syngenta qui sont parfaitement formés à l'utilisation et à la manipulation sûres du produit. En Inde, le « Polo » est enregistré par le Central Insecticide Board & Registration Committee (CIB & RC) et respecte toutes les directives d'enregistrement et d'étiquetage obligatoires. Le « Polo » et la substance active diafenthiuron ne sont plus produits en Suisse depuis 2016. En outre, les autorités n'ont pas interdit le polo ni le diafenthiuron, sa substance active, en Suisse. Au contraire, Syngenta n'a pas demandé la ré autorisation en 2009. A ce moment, une période de vente de deux ans a été accordée par les autorités. Le produit continue à être officiellement approuvé en Inde. De plus, des

produits contenant l'ingrédient actif diafenthiuron sont approuvés dans de nombreux pays. L'Australie vient d'approuver un produit contenant cet ingrédient actif.

Partout où nous opérons, nous accordons une grande importance à l'utilisation sûre de nos produits phytosanitaires. Pour remplir nos obligations en matière de gestion des produits, nous prenons diverses mesures, telles que la formation des médecins, la formation à l'utilisation sûre des produits phytosanitaires et l'utilisation d'équipements de protection individuelle (EPI). Lors de chaque réunion avec les agriculteurs, nous organisons des programmes de formation pour leur apprendre à utiliser les produits phytosanitaires en toute sécurité et pour leur donner « les cinq règles d'or » pour l'utilisation de nos produits. Nous évaluons en permanence nos programmes de formation en termes d'efficacité et d'efficience.

Cet engagement est une composante essentielle de notre [Good Growth Plan](#), notre plan pour une croissance responsable, qui énonce clairement notre attachement aux objectifs de développement durable des Nations Unies et apporte une contribution mesurable à leur réalisation. Le progrès que nous faisons dans le Good Growth Plan fait l'objet d'un audit externe et les données sous-jacentes sont publiées en collaboration avec l'ONG Open Data Institute. Ils peuvent donc être consultés à tout moment et sont disponibles pour la recherche publique. Cela est dû au fait que l'agriculture mondiale a besoin de plus de données et de recherches. Entre 2013 et 2019, nous avons formé plus de 42 millions de personnes à l'utilisation sûre des produits phytosanitaires, dont la grande majorité sont des [petits agriculteurs en Asie, en Afrique et en Amérique du Sud](#).

*** Plus d'informations sur I-SAFE dans le rapport interne de Syngenta Inde juillet 2020**

"Depuis l'introduction du programme I-SAFE, nous avons formé et certifié 105 entrepreneurs de pulvérisation (SE : Spray Men Entrepreneurs) et 640 pulvérisateurs dans le domaine de la protection des cultures et des méthodes d'application sûres. Dans le cadre de ce programme, 12 600 agriculteurs de Yavatmal et des environs ont bénéficié des services de ces SE. Nos camionnettes sanitaires mobiles sont équipées d'un médecin formé (médecin MBBS), d'une infirmière qualifiée et d'un chauffeur à plein temps et ont fourni des soins de santé primaires à plus de 50 000 personnes. Depuis le lancement de ce programme, nous avons mené plus de 600 programmes de formation sur la santé, la sécurité et les pratiques d'utilisation sans danger et avons servi environ 30 000 agriculteurs dans les districts de Yavatmal, Amravati et Osmanabad. Nous avons conseillé les agriculteurs sur les pratiques d'utilisation sûres et avons formé 721 pulvérisateurs à Yavatmal et Osmanabad jusqu'à présent. Nous avons formé 789 médecins dans le cadre de 9 programmes de formation menés à Yavatmal et Amravati. Nous avons distribué 31 300 kits d'équipement de protection individuelle (EPI) par l'intermédiaire du ministère de l'agriculture à Yavatmal, Osmanabad, Amravati et dans les districts adjacents.

Nous avons également mené de vastes campagnes de sensibilisation du public et produit des films d'animation audiovisuels sur les pratiques d'utilisation sûre. Ces films sont utilisés par les autorités.

Cette année, nous prévoyons de faire don au public d'une camionnette sanitaire mobile par l'intermédiaire de la Fondation Wockhardt, et nous soutiendrons 100 autres entrepreneurs de pulvérisation et 350 pulvérisateurs dans le cadre du programme Spraymen Entrepreneurship (SE). En outre, nous conseillerons 50 pulvérisateurs de la région sur le changement de comportement. Nous organiserons également l'exposition de 100 affiches sur l'utilisation sûre des pesticides, et dans les prochains jours, 3 camionnettes à haut-parleur seront utilisées pour sensibiliser les agriculteurs. L'entreprise participera également à la réalisation de fresques murales y correspondant dans 50 endroits différents".

Informations complémentaires concernant la campagne politique :

La campagne coordonnée de Public Eye montre clairement que le but premier des accusations est d'attirer l'attention sur l'initiative de responsabilité des entreprises. Public Eye le démontre clairement par un communiqué de presse politique et concerté. La combinaison d'un procès en responsabilité devant les tribunaux et d'une plainte auprès du PCN n'a aucun sens. La procédure d'arbitrage relative aux principes directeurs de l'OCDE est fondée sur la confiance entre les parties dans une solution commune et constructive. Elle n'est pas compatible avec des procédures judiciaires simultanées. Il est évident que Public Eye ne s'intéresse pas aux solutions constructives, mais cherche à avoir un impact médiatique maximal. En outre, Syngenta a demandé il y a déjà plusieurs mois à Public Eye de faire des démarches auprès du PCN suisse, afin qu'il mène une enquête sur les faits pour ensuite trouver des solutions dans le cadre d'une procédure confidentielle de règlement des différends. Le fait que cela se produise maintenant - environ deux mois avant le vote sur l'initiative de responsabilité des entreprises - et que des poursuites judiciaires soient engagées en même temps, souligne encore les véritables

intentions de la campagne. Il ne s'agit pas d'un dialogue constructif, mais de poursuites judiciaires mises en scène dans les médias.